

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA BALME DE SILLINGY**

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026 OUVERTE À 19H30

L'an deux mille vingt-six, le 28 septembre, le conseil municipal de **LA BALME DE SILLINGY**, dûment convoqué le 22 septembre 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **Madame le Maire, Séverine MUGNIER**.

Délibération n° 2026-081

Acquisition des parcelles cadastrées B 2964 et B 2966

Nombre de conseillers :

En exercice : 29

Présents : 28

Votants : 29

Présents « Groupe de la Majorité » :

Mesdames Laure BAYET, Odette BOIMOND, Élisabeth BOIVIN, Élodie DONDIN, Audrey DUPARC, Floriane ESCOLANO, Martine FREBOURG, Jessica GOLAZ, Malwina JOLLIVET, Emilie MODOLA, Séverine MUGNIER, Laetitia PERROQUIN

Messieurs Thomas BIELOKOPYTOFF, Laurent CHAPUS, Rocco COLELLA, Anthony LABALME, Jérémie MAXIT, Bruno MICHOTÉY, Jean-Claude PEPIN, Morgan RENNER, Stéphane RIALLAND, Guillaume SOL, Pedram VINCENT, Alexandre VITTOZ

Présents « Groupe de la Minorité » :

Mesdames Catherine FAURÉ, Magali MARTINEZ

Messieurs Gilles GODDET, François TERRIER

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Annie THOMÉ à Laetitia PERROQUIN

Secrétaire de séance :

Floriane ESCOLANO

Monsieur Stéphane RIALLAND, Maire-adjoint délégué à l'urbanisme, à la vie économique et à l'aménagement du territoire, rapporteur, fait l'exposé suivant :

La commune a reçu le 23 février 2026 une déclaration d'intention d'aliéner pour les parcelles cadastrées section B sous les numéros 2963, 2964, 2965 et 2966.

Or il apparaît que les parcelles B 2964 et B 2966, d'une superficie totale de 46 mètres carrés doivent faire l'objet d'une cession à la commune comme l'indique l'arrêté d'alignement ST n° 2016.40 en date du 18 avril 2016.

Il a été convenu avec les propriétaires la cession sur ce tènement à la collectivité pour un euro symbolique.

Le conseil municipal de La Balme de Sillingy,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'exposé présenté par Monsieur le Maire-adjoint délégué à l'urbanisme, à la vie économique et à l'aménagement du territoire ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 :

Abroge la délibération n° 2026-043 en date du 11 mai 2026.

Article 2 :

Autorise l'acquisition par la commune des parcelles cadastrées section B sous les numéros 2964 et 2966 d'une surface respective de 37 et 9 mètres carrés, au prix d'un euro.

Article 3 :

Autorise Madame le Maire à mandater un notaire pour établir l'acte d'acquisition et à signer tous les actes nécessaires à la passation desdits actes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

La secrétaire de séance
Floriane ESCOLANO



Le Maire
Séverine MUGNIER



Délibération certifiée exécutoire compte tenu :
De sa réception en Préfecture le
De sa publication le

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026

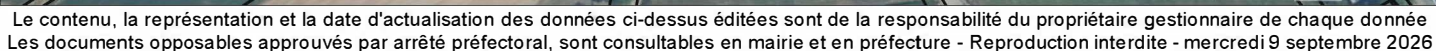
Reçu en préfecture le 29/09/2026

Publié le 29/09/2026

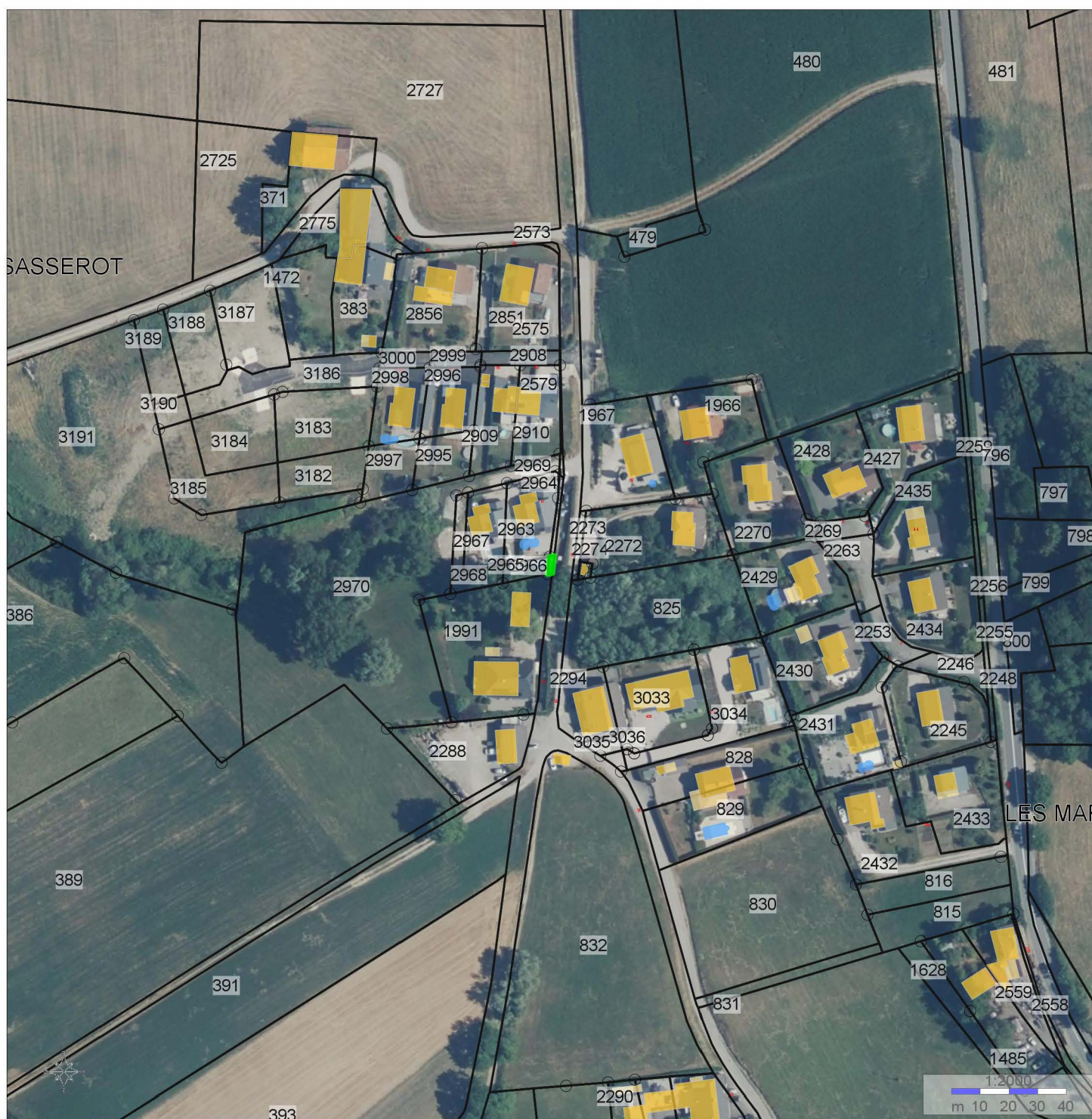


ID : 074-217400266-20260928-DEL_2026_081-DE

Annexe à la délibération n° 2026-081
Acquisition des parcelles cadastrées B 2964 et B2966



74026_LA_BALME_DE_SILLINGY



Le contenu, la représentation et la date d'actualisation des données ci-dessus éditées sont de la responsabilité du propriétaire gestionnaire de chaque donnée
Les documents opposables approuvés par arrêté préfectoral, sont consultables en mairie et en préfecture - Reproduction interdite - mercredi 9 septembre 2026

Parcelle : 0B 2966

Contenance (m2) : 9

Nom de la commune :

74026_LA_BALME_DE_SILLINGY

Propriétaire 1 :

N°compte Propriétaire :

Adresse : 0047ARTE DE SASSEROT